



L'agence de développement et d'urbanisme
au service du pays de Montbéliard et de l'Aire urbaine
www.adu-montbeliard.fr

programme partenarial 2014

orientations générales

En 2011, l'agence de développement et d'urbanisme proposait à ses membres un programme triennal rassemblant quatre orientations principales.

Il s'agissait à travers ce document cadre de renforcer le caractère partenarial de l'agence.

Il s'avérait aussi nécessaire de dessiner les perspectives d'évolution de notre territoire.

Cette démarche a démontré sa pertinence par de grandes réalisations :

élargissement du schéma de cohérence territoriale du pays de Montbéliard à tout le Nord Doubs,

projet urbain de l'éco-agglomération de Montbéliard,

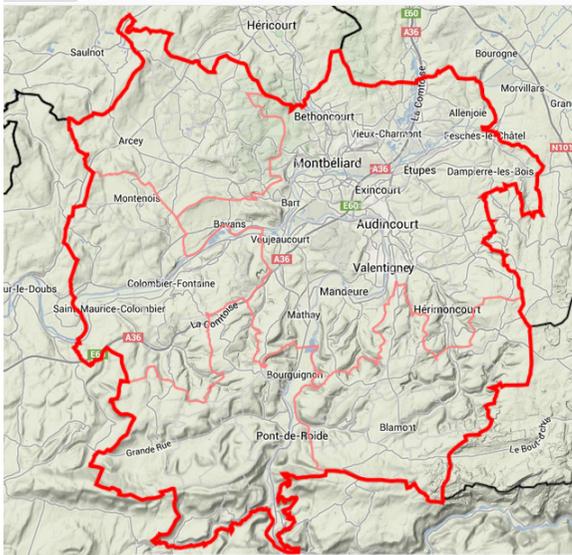
remise en perspective de la "**politique de la ville**" de l'agglomération de Montbéliard.

De nouveaux jalons ont été posés pour mettre en oeuvre ces orientations:

construction d'un **observatoire métropolitain**, outil simplifié mis au service de l'action urbaine et économique,

refonte des méthodes de travail et des outils techniques, pour mettre l'ADU au service du dialogue avec les habitants et les élus,

promotion de démarches innovantes, comme celle du patrimoine industriel, pour mettre en lumière des thèmes inexplorés.



Le nouveau programme triennal doit permettre de poursuivre dans cette direction fructueuse.

Il doit également s'ajuster au nouveau contexte :

pôle métropolitain* et **nouvelles démarches territoriales** économiques et urbanistiques,**

le **projet urbain d'éco agglomération** de Montbéliard devient opérationnel et les **plans locaux d'urbanisme intercommunaux** seront créés.***

L'agence continue sa modernisation pour intégrer ces évolutions.

Ce sont donc autour de trois orientations majeures que le programme 2014-2016 se décline pour faire la synthèse entre poursuite des actions engagées et adaptation à l'évolution contextuelle :

développer la mission de mutualisation et de partage de l'agence,

s'inscrire dans la construction du pôle métropolitain,

consolider et mettre en œuvre la stratégie urbaine d'agglomération en inventant de nouveaux modes de faire.

* la loi le permettant sera votée fin janvier 2014

** SCoT du Nord Doubs et du Doubs Central

*** même si la loi peut permettre d'en reculer l'échéance

I. développer la mission de mutualisation et de partage de l'agence

L'ADU est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Elle constitue un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques. Rappelé dans le manifeste de Grenoble en 2005 qui énonce 6 grands principes des agences d'urbanisme, l'ADU met en avant son **travail en réseau** dans le cadre de son rôle actif à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). L'ADU est un outil créé pour **répondre aux enjeux partagés de développement du territoire, outil partenarial et pluridisciplinaire** qui rassemble tous les acteurs de son territoire dans le cadre d'un **programme partenarial d'activités**.

Mutualiser et partager sont des engagements inscrits dans notre ADN d'agence de développement et d'urbanisme

L'ADU : outil d'ingénierie publique mutualisé. Dans le rapport rendu récemment, le Sénateur JARLIER promeut une nouvelle architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme. L'ADU comme les autres agences s'inscrit dans **la démarche de mutualisation** en accompagnant les élus au stade de la planification.

Bien que plus sollicitée en milieu urbain notamment par les collectivités péri urbaines, elle souhaite poursuivre son intervention dans les territoires ruraux et péri urbains. Cette mutualisation de moyens dans une perspective interSCoT et avec le développement prévisible de PLU intercommunaux renforce son rôle.

Le récent rapport Jarlier dans ses douze recommandations invite à la mise en réseau des acteurs publics à l'échelle régionale et inter régionale. Citons la recommandation 4 « Constituer un pôle d'ingénierie départemental, communautaire ou intercommunautaire **mutualisé** et en réseau avec l'expertise des conseils en architecture, urbanisme et environnement, des agences d'urbanisme et, lorsqu'elles existent, des agences techniques départementales ».

La question est de savoir ce que nous devons mutualiser et partager dans cette perspective de recomposition territoriale et d'économie croissante de ressources publiques. Des données mais pas seulement, des méthodes et outils communs pour mieux travailler ensemble et sans doute des compétences à mutualiser et mobiliser plus efficacement. Pour les données, rappelons que la directive INSPIRE est désormais applicable. Les autorités publiques (collectivités, État ou organismes agissant en leur nom dans le cadre de missions de service public) se doivent de diffuser leurs méta données et données géographiques à portée environnementale.

L'accès aux données publiques est désormais un enjeu de partage et de développement des territoires. Dans ce contexte, l'ADU s'engage à étendre son partenariat sur les données statistiques et géographiques au-delà du pays

de Montbéliard, au pôle métropolitain Nord Franche-Comté, à la Franche-Comté et plus largement à l'espace national. Son tableau de bord des éco-cités participe pleinement à cette initiative.

L'ADU souhaite aussi participer activement au chantier du SRADDT « créer et déployer une infrastructure de données géographique » à l'échelon régional, pièce maîtresse d'une vraie collaboration et mutualisation des sources de données entre acteurs publics et aussi privés.

L'accès aux données publiques étant de moins en moins une contrainte, les collaborations publiques se développeront plus sur les savoir-faire et méthodes pour plus d'efficacité collective.

Depuis avril 2010, la charte des agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône a initié et contractualisé la coopération inter-agences dans l'esprit de constituer un véritable réseau technique au sein de l'espace Rhin-Rhône. Les quatre agences de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon se sont engagées dans des collaborations communes où la mutualisation se fait également sur les méthodes et outils mais aussi des compétences. Le programme partenarial 2014-2016 inscrit des actions communes avec une volonté de négocier avec l'ensemble des partenaires publics qui financent nos 4 agences.

Par ailleurs, l'agence a développé un savoir-faire incontestable en matière de concertation et d'association des partenaires et des habitants à l'élaboration des projets urbains et de territoire. Ce savoir-faire continuera à être développé et mis à profit dans les projets prévus.

La mutualisation et le partage dépassent ainsi le simple champ des données, pour se situer de plus en plus vers celui des compétences et des savoirs, les méthodes et outils partagés permettent aussi d'atteindre des gains d'efficacité collective très utiles en cette période de restriction budgétaire. C'est aussi une façon plus responsable de gérer les moyens publics.



communication et sensibilisation

objectifs

On constate que la concertation, la sensibilisation et la communication, dans la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme deviennent indispensables à leur faisabilité.

Les objectifs que l'ADU se doit d'atteindre sont les suivants :

nourrir le projet de territoire d'une **bonne compréhension** des pratiques, des attentes et des contraintes de la population

développer le **sentiment d'appropriation** des projets portés par l'ADU afin d'en faciliter leur acceptation,

créer des **espaces de dialogue** entre les porteurs institutionnels des projets et les usagers des territoires urbains, péri urbains et aussi ruraux,

assurer une information permanente entre les élus, les techniciens et les habitants sur les projets **est une préoccupation majeure**,

valoriser les qualités des projets par exemple sur une gestion économe de l'espace ou du renouvellement urbain en direction des publics extérieurs nous paraît également souhaitable.

L'ADU a défini une démarche de communication qui prend en compte des actions claires. Elle s'appuie sur des moyens précis, parmi lesquelles les nouvelles technologies d'information et de communication.

composantes

Toutes les actions de communication externe engagées dès 2014 devront être cohérentes les unes aux autres et s'enrichir mutuellement. Par exemple, les journées ADUables traitent de sujets d'actualité et sont des lieux d'animation et de débat local autour de problématiques d'urbanisme et de développement durable, le site ADU est complémentaire car il organise un suivi sur les thèmes débattus et ouvre l'expression à d'autres acteurs sous une forme plus virtuelle et asynchrone.

Les expérimentations de concertation menées avec succès sur le Projet Urbain d'Agglomération "dialogues avec mon territoire" seront renforcées et enrichies de l'usage de cartographies 3D à l'occasion des missions de concertation utiles au SCoT Nord Doubs grenellisé et aux futurs PLUi.

Mieux communiquer avec nos partenaires passe ainsi par la poursuite de conférences et déplacements terrains sous forme des **journées ADUables**. Ces journées ou conférences sont l'occasion de rencontres, de lieux d'échanges et de débat. Fortes de leur succès depuis 2010, elles seront poursuivies à un rythme de 4 rendez-vous annuels.

Les « **newsletters** » **mensuelles** de deux types : à vocation économique ou générale sur nos activités seront également maintenues et renforcées pour atteindre de plus en plus d'acteurs locaux.

Le **site internet de l'ADU** s'imposera comme un média incontournable d'information, de mutualisation et de capitalisation des études et travaux de l'ADU.

Des espaces spécifiques comme le SCoT Nord Doubs ou la mission PRISME seront également mis à jour régulièrement, d'autres espaces d'information majeurs pourront être rajoutés. Véritable pierre angulaire de communication numérique pour l'ADU vis-à-vis de ses partenaires et du grand public, ce site regroupe toutes les ressources numériques modernes.

Tous les nouveaux supports de communication modernes seront mis en œuvre pour transmettre de façon plus efficace et plaisante nos messages, les **films courts** et **diaporamas sonores** sous forme de vidéos didactiques ou interviews, les « story map » ou **contes cartographiques**, consultation de **cartes dynamiques interactives et maquettes 3D**.

Sensibiliser au développement durable et à l'urbanisme, c'est aussi s'engager à respecter les grands principes découlant du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme. Certifiée ISO 14001 en juin 2013, l'ADU poursuit activement cette démarche environnementale à la fois dans son rôle d'acteur et de prescripteur.

Être prescripteur du développement durable, c'est aussi mieux informer nos décideurs, se faire connaître, conseiller et leur transmettre savoir et savoir-faire à l'occasion du renouvellement des équipes municipales en mars 2013. Une formation sera planifiée au 2^{ème} semestre 2014 pour mieux comprendre les enjeux du développement durable pour les projets d'urbanisme et connaître les évolutions



liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
I- Mutualisation	11062	Veille économique – Tendances économiques
I- Mutualisation	11132	Plan de communication
I- Mutualisation	11133	Démarche qualité environnementale
I- Mutualisation	11134	Gestion documentation
I- Mutualisation	11147	Modélisation et diffusion en 3D
I- Mutualisation	14007	Sensibilisation des élus aux enjeux territoriaux
II- Pôle métropolitain	13006	SCoT Nord Doubs - Elaboration
III- Stratégie urbaine	13009	Programme de renouvellement urbain de l'agglomération - Appui à la mise en œuvre
III- Stratégie urbaine	14009	Projet urbain d'éco-agglomération – Appui au pilotage



Source : ADU

mutualisation

objectifs

Rappelons d'abord que l'ADU est un **outil d'ingénierie publique mutualisé au service de l'aménagement durable des territoires**.

Deux séries d'objectifs peuvent ainsi être déclinés :

mutualiser nos données, nos méthodes et outils et nos compétences avec nos partenaires. Ce qui suppose une évolution forte des pratiques professionnelles et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et communication dans un mode de plus en plus numérique,

mutualiser en interne nos ressources, faire évoluer nos pratiques et nos métiers, dématérialiser tous nos supports d'information dans le but de gagner en productivité et en efficacité collective.

Ces deux objectifs participent évidemment à la construction d'une plate-forme d'échanges plus ouverte et efficace, ce que nous nommons le système d'information de l'ADU.

composantes

Pour les données, rappelons que l'ADU s'est organisée pour faciliter la diffusion de ses méta données et données géographiques à portée environnementale en conformité avec la directive INSPIRE. Lieu de capitalisation des données statistiques publiques servant notamment à alimenter ses observatoires, elle met à disposition ses données statistiques et géographiques sous forme d'indicateurs à ses partenaires. En veille avec son réseau professionnel, elle prône la création et le déploiement prochain d'une infrastructure de données géographique régionale, pièce maîtresse d'une vraie collaboration et mutualisation des sources de données entre acteurs publics et aussi privés.

Pour les méthodes et outils mutualisés, son **organisation en mode projet** lui permet d'envisager de plus en plus de démarches innovantes avec ses partenaires. Par exemple en envisageant des **démarches plus participatives de concertation**, en **développant des maquettes numériques 3D** plus aptes à faire comprendre le territoire et son devenir et facilitant l'aide à la décision pour nos élus quel que soit les échelles étudiées (du projet urbain au SCoT par exemple).

La **mise en ligne de cartes dynamiques interactives** permet également aux acteurs publics et habitants de mieux s'approprier certaines thématiques sur les territoires qui les concernent. C'est par exemple sensibiliser chacun à la consommation d'espace et à l'observation de l'étalement urbain par des tableaux de bord et des cartes en ligne explicites.

La photothèque et la cartotheque tout comme la gestion documentaire et l'accès aux études et publications sur son site sont aussi des **moyens de conserver la mémoire de nos territoires** mais aussi de gagner un temps précieux dans la reprise d'informations existantes.

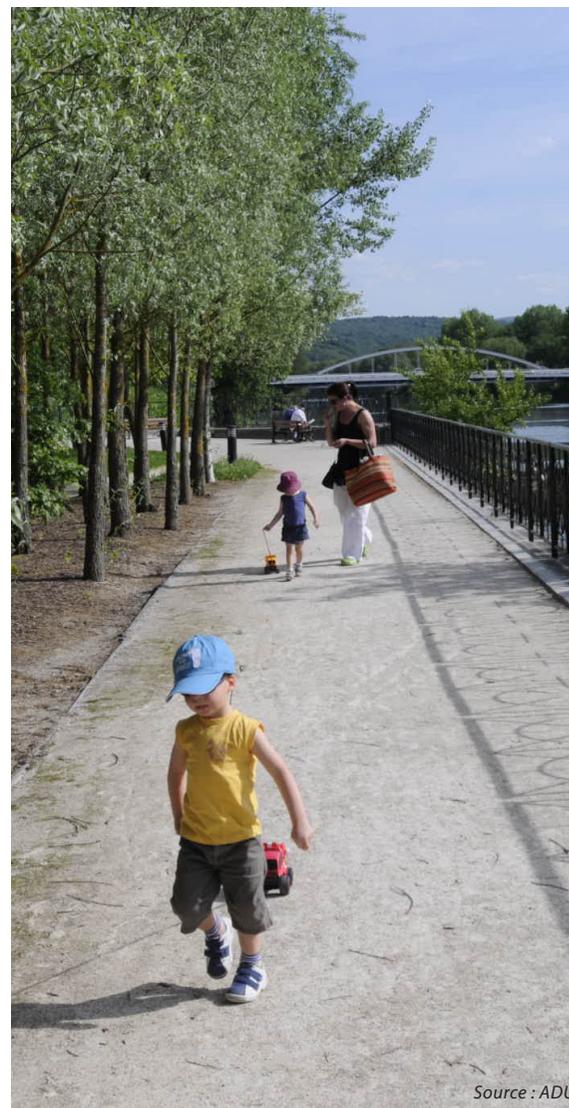
Les collaborations entre l'ADU et ses partenaires locaux, inter-agences, inter-réseaux (ex : FNAU, INSEE et AdCF) sont bien sûr l'occasion de partager des informations et méthodes, elles pourront sans doute dans un avenir proche permettre de partager des compétences avec par exemple la mise à disposition ponctuelle de personnes qualifiées sur des expertises techniques.

Enfin, l'ADU compte bien poursuivre son processus de modernisation organisationnelle basé sur une dématérialisation progressive de toutes ses activités et la généralisation des méthodes de gestion de projet à tous ses salariés. La mise en place d'un système d'information intranet plus global est engagée.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
I- Mutualisation	11135	Site Extranet / Site Internet
I- Mutualisation	11137	Site Intranet
I- Mutualisation	11140	Photothèque
I- Mutualisation	11142	Schéma directeur informatique
I- Mutualisation	11143	Enrichissement base de données
I- Mutualisation	11144	Valorisation base de données
I- Mutualisation	11145	Webcarto - WebSIG
I- Mutualisation	11147	Modélisation et diffusion en 3D
I- Mutualisation	11148	Cartothèque
I- Mutualisation	14001	Mode d'Occupation des Sols
I- Mutualisation	14002	Base de données PLU
I- Mutualisation	14003	Préfiguration infrastructure de données géographiques régionale

II- Pôle métropolitain	11049	Observatoire métropolitain - Consommation des espaces
II- Pôle métropolitain	11050	Observatoire métropolitain - Volet habitat
II- Pôle métropolitain	13001	Observatoire métropolitain - Indicateurs de développement durable
II- Pôle métropolitain	13010	Observatoire métropolitain - Activités communales



Source : ADU

II. S'inscrire dans la construction du pôle métropolitain

les orientations 2014-2016

La **nouvelle étape de décentralisation** en cours de discussion au parlement devrait conforter l'échelle métropolitaine comme échelle pertinente pour la mise en cohérence des projets et le développement durable des territoires urbains. Si seules les aires urbaines de plus de 650 000 habitants, les capitales régionales et les zones d'emploi de plus de 400 000 habitants peuvent théoriquement accéder au statut de métropole, les intercommunalités de plus de 100 000 habitants (50 000 habitants en zone frontalière) auront de leur côté la possibilité de se structurer en pôles métropolitains. C'est le cas de notre territoire pour lequel la première étape est franchie (vote à l'unanimité lors du bureau du SMAU de juillet 2013), dans l'attente du vote de la loi fin janvier.

Les compétences de ces pôles telles qu'elles figurent dans la loi du 16 décembre 2010 s'articulent pour l'instant autour de deux principales missions qui concourent à un unique objectif :

« **développement économique**, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture,

aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale, et développement des infrastructures et des services de transport, afin de promouvoir un modèle de **développement durable** du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional ».

Ces missions correspondent directement aux missions d'une agence de développement et d'urbanisme.

En matière d'aménagement du territoire, on oppose encore trop souvent territoires urbains et territoires ruraux. Nous préférons mettre l'accent sur **la complémentarité qui existe entre des espaces sous influences urbaines et des espaces ruraux qui constituent aussi des espaces de développement et d'équilibre territorial.**

Dans ce "grand territoire" qui va de l'échelle du SCoT jusqu'à l'échelle inter-régionale et transfrontalière, l'agence se saisit de ces missions à travers trois types d'interventions :

consolider l'observation multi-échelle et transversale avec un cadre de référence métropolitain et **durable**,

doter les territoires de perspectives de développement partagées et accompagner l'élaboration de projets d'**aménagement** du territoire cohérents, de l'échelle locale à l'échelle inter-régionale,

orienter l'action économique de l'ADU à l'échelle métropolitaine, sur les thématiques : **attractivité économique**, valorisation des métiers et savoir-faire industriels, accompagnement de proximité, innovation génératrice de valeur.

observatoire métropolitain

objectif

L'objectif de l'observation est bien au final un objectif d'**aide à la décision** des élus et techniciens. Cette aide à la décision passe par l'**animation** d'échanges entre les acteurs du territoire, de manière à enrichir le processus et de le rendre le plus collectif possible.

Pour y parvenir, on distingue traditionnellement trois niveaux :

l'**observation** et la **veille** permettent de recueillir les informations et de les croiser pour établir un certain nombre d'indicateurs et de constats ; c'est l'objectif recherché par exemple à travers les chiffres clés de l'Aire urbaine, ou le "tableau de bord des éco-cités",

l'**évaluation** permet d'échanger les différentes analyses autour de ces constats pour dégager des enjeux partagés ; par exemple autour de la durabilité des projets via le recours au référentiel européen des villes durables (RFSC en anglais),

la **prospective** découle des deux premiers niveaux et permet déjà de dégager des pistes d'action : c'est l'esprit d'un "livre blanc" qui permettrait d'alimenter les réflexions autour de la constitution du futur pôle métropolitain (cf. *méta projet suivant*).

composantes

Pour la période 2014-2016, l'ADU s'attachera donc prioritairement à bien faire le lien entre sa première mission légale de suivi des évolutions urbaines et ses autres missions plus directement liées à la définition des politiques publiques et à l'accompagnement des projets. Elle fera pour cela reposer son approche sur les **trois piliers du développement durable** de manière à garantir sa transversalité :

l'environnement avec prioritairement le suivi de la consommation d'espace et l'analyse du futur mode d'occupation des sols, mais aussi d'autres indicateurs issus de l'observatoire régional climat-air-énergie qu'il s'agira de replacer dans la perspective de comparaisons nationales.

le social autour des différentes problématiques liées à l'habitat et à la politique de la ville, avec une approche déclinable par quartier et une analyse des évolutions démographiques sur la période 2006-2011 permise par le nouveau recensement de la population,

l'économie avec les questions prioritaires des filières et des fonctions métropolitaines, en identifiant les indicateurs clés de l'attractivité du territoire.

Le "quatrième pilier" de la gouvernance, qui recouvre les trois autres, sera développé notamment via le RFSC.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
II- Pôle métropolitain	11047	Observatoire métropolitain - Volet habitat départemental
II- Pôle métropolitain	11049	Observatoire métropolitain - Consommation des espaces
II- Pôle métropolitain	11050	Observatoire métropolitain - Volet habitat
II- Pôle métropolitain	13001	Observatoire métropolitain - Indicateurs de développement durable
II- Pôle métropolitain	13010	Observatoire métropolitain - Activités communales
II- Pôle métropolitain	12007	Filières et marchés



projet de territoire

objectif

L'actuelle Aire urbaine est aujourd'hui face à un enjeu de **positionnement** territorial et de **cohérence** entre échelles. Elle présente les caractéristiques d'une **double appartenance métropolitaine et régionale**, sa dynamique métropolitaine étant clairement tournée vers le Nord-est (Mulhouse Bâle). Le nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) encourage vivement la **structuration** métropolitaine du Nord Franche-Comté et son **ouverture** vers le Sud Alsace et au-delà la Suisse et l'Allemagne. Cette structuration et cette ouverture passent par un véritable projet métropolitain qui s'articule avec les projets de territoire régional (SRADDT) et locaux (SCoT et PLUi).

Les travaux à engager dans ce sens devraient permettre une plus grande lisibilité du territoire. Les gains attendus au final sont multiples et concernent aussi bien l'attractivité globale, l'éligibilité aux financements, la crédibilité des projets d'investissement et même l'identité collective et l'amélioration des services rendus à la population.

composantes

Pour conforter ce nouveau regard élargi sur le territoire et le positionnement qui en découle, l'agence s'investira particulièrement dans les trois années qui viennent sur :

le renforcement des relations du Nord Franche-Comté avec le Sud Alsace dans un contexte tri national,

la mise en place du pôle métropolitain et notamment l'inter SCoT,

l'élaboration du SCoT Nord Doubs, l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SCoT du Doubs Central et l'accompagnement régional des SCoT PLUi.

La question de la mise en place du pôle métropolitain et de l'élaboration de son projet territorial est centrale. Elle permet à la fois à l'Aire urbaine :

de s'organiser pour devenir un interlocuteur crédible vis-à-vis des territoires extérieurs, à commencer par les territoires voisins,

de donner une cohérence d'ensemble aux aspirations plus locales de ses différentes composantes tout en mutualisant les moyens ; voir aussi à ce propos l'axe 1 qui reflète bien la vocation de l'agence comme plate-forme d'échange inter-institutionnelle et inter-territoriale.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
II- Pôle métropolitain	11040	Mise en œuvre des schémas régionaux
II- Pôle métropolitain	11059	Question métropolitaine
II- Pôle métropolitain	12011	Contribution au programme régional d'appui aux territoires (PRAT)
II- Pôle métropolitain	13006	SCoT Nord Doubs - Elaboration
II- Pôle métropolitain	14004	Armatures urbaines et mobilités
II- Pôle métropolitain	14012	SCoT Doubs Central - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

attractivité et valorisation économique

Le programme d'action économique de l'agence pour la prochaine période s'oriente sur la mise en avant des atouts du territoire et leur valorisation. Cela inclut aussi bien l'accompagnement des entreprises, qui reste une priorité de l'agence, que la réflexion large sur les enjeux de l'attractivité économique.

Les différentes actions sont ainsi articulées soit vers l'extérieur pour comprendre le contexte économique global et ses impacts locaux, projeter les atouts du territoire, soit en interne pour aider les entreprises à se développer et créer de la valeur, accompagner la création de nouvelles activités, et au final donner envie de connaître ce territoire, d'y venir, y rester et se développer.

objectif

Donner envie... Le développement du territoire passe forcément par une envie d'y créer quelque chose. Cela va de l'étudiant à qui on donne l'opportunité de s'insérer dans le monde industriel (trop méconnu en général), ou bien de créer une entreprise, jusqu'à donner envie à des investisseurs, à des entrepreneurs de faire d'abord des affaires avec nos entreprises, mais aussi de venir s'implanter. L'attractivité du territoire sur le plan économique est un enjeu majeur, et doit être coordonnée avec l'attractivité d'autres domaines (résidentielle, touristique, culturelle, etc.), les chefs d'entreprise et les salariés étant aussi des habitants et des consommateurs etc.

Comprendre... L'action de l'agence en matière d'économie passe d'abord par une bonne connaissance des enjeux et des ressorts qui guident le développement des entreprises. Il s'agit d'être en veille des marchés, à l'échelle mondiale le plus souvent, de suivre la composition et l'évolution des filières (filières marchés, ou filières métiers), et plus globalement de connaître le territoire et ses interactions. On travaillera ainsi à plusieurs échelles, localement sur les filières implantées, en transfrontalier pour comprendre les différences et surtout les points de rapprochement, voire au-delà en fonction des sujets.

Accompagner... Une agence doit être présente sur le terrain, auprès des entreprises et des acteurs économiques. Il s'agit d'aider le développement (surtout PME/PMI), que l'on parle d'un projet émergent qui peut donner matière à une nouvelle entreprise, de passer un palier dans le développement d'une entreprise existante (en allant à l'international sur de nouveaux marchés ou en diversifiant ses clients sur des secteurs différents), et bien sûr d'aider les entreprises ayant des difficultés passagères, en les orientant sur les bons dispositifs d'appui, et faisant l'interface avec les acteurs concernés. L'agence profite de sa présence dans différents réseaux et de sa connaissance des marchés et des filières pour appuyer efficacement les entreprises.

Anticiper... Il faut être dans l'offensif, et pas simplement sur le mode défensif en matière de développement économique. Un des éléments déterminants est le soutien à l'innovation. Celle-ci ne naît pas dans les laboratoires de recherche, mais leur apport est parfois déterminant sur le plan technologique. Lorsque nécessaire, le lien est à faire avec les entreprises. Les jeunes entreprises innovantes ont besoin d'être davantage accompagnées dans leurs premiers pas sur le marché, par des outils spécifiques. Appuyer ces outils lorsqu'ils existent, en proposer l'émergence s'ils ne sont pas présents, faciliter l'accès aux capitaux d'amorçage, sont des missions importantes pour la pérennité du tissu économique local, en complément des actions d'accompagnement traditionnelles. Le lien entre enseignement supérieur et entreprise est également porteur de potentiel à long terme.



composantes

L'action de l'équipe dédiée à l'économie se concentrera ainsi sur quatre domaines d'actions.

attractivité : projet central qui concentre l'ensemble des actions pour donner une visibilité extérieure du territoire, en lien avec l'économie, l'aménagement, et la prospective.

veille économique : écouter les marchés, les filières, l'environnement proche, en restituant les informations utiles recueillies, via des médias spécialisés (newsletters, réseaux), ou par le biais de publications donnant à comprendre les ressorts de l'économie locale. Les cibles de diffusion principales sont les entreprises.

accompagnement des entreprises : Aider les entreprises à s'implanter (foncier/immobilier), à se développer (aides financières, appui à l'orientation), à trouver de nouveaux marchés ou des partenaires complémentaires, faciliter la transmission, contribuer à la réorientation, etc.

innovation : renforcer la présence auprès des PME des potentiels issus de l'enseignement et de la recherche, stimuler l'entrepreneuriat issu de la recherche, aiguiller les porteurs et plus généralement aider les entreprises à potentiel à passer le cap des premières années, en les appuyant en fonction de leurs besoins.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
II- Pôle métropolitain	11029	PRISME : connaissance et maillage métiers et savoir-faire des entreprises
II- Pôle métropolitain	11053	Relations avec acteurs économiques
II- Pôle métropolitain	11054	PRISME : relations avec des donneurs d'ordres
II- Pôle métropolitain	11058	Suivi de l'offre foncière et immobilière
II- Pôle métropolitain	12006	Prévention des difficultés des entreprises
II- Pôle métropolitain	12007	Filières et marchés
II- Pôle métropolitain	13020	Accompagnement et coordination des projets d'entreprises
II- Pôle métropolitain	13022	Environnement européen et transfrontalier
II- Pôle métropolitain	13023	Attractivité économique
II- Pôle métropolitain	14021	Pôles de compétences industrielles
II- Pôle métropolitain	14022	Favoriser la relation PME / recherche / enseignement supérieur
II- Pôle métropolitain	14023	Start-ups et accompagnement dédié
II- Pôle métropolitain	14024	Mise en réseau des entreprises
I- Mutualisation	11062	Veille économique – Tendances économiques



III. Consolider et mettre en œuvre la stratégie urbaine d'agglomération en inventant de nouveaux modes de faire

Le projet urbain d'éco-agglomération propose une vision d'avenir qui bénéficie aujourd'hui, non seulement de la pleine adhésion des collectivités, mais aussi de leur unanimité quant à l'urgence de mettre en place l'organisation nécessaire pour assurer sa réalisation. Cette réorganisation des modes de faire ainsi que les priorités d'actions identifiées devront être partagées avec les prochaines équipes politiques pour que les premières concrétisations de ce projet d'ensemble puissent être engagées rapidement.

Dans une nouvelle période triennale où l'engagement opérationnel sera la priorité, l'ADU aura un rôle particulièrement déterminant pour permettre à ce projet de s'imposer comme un acte fondateur de la prochaine mandature. Le caractère partenarial de l'Agence est un atout pour rassembler les acteurs impliqués et établir un dialogue nécessaire afin d'emporter une adhésion aux principes fondateurs et inscrire chacun dans les mêmes objectifs de mise en œuvre.

Sous l'égide d'un pilotage politique résolu à porter l'ambition collective, l'Agence s'inscrira également comme l'un des outils techniques à disposition d'un processus plus opérationnel. Ses domaines de compétences seront à inscrire dans une articulation très étroite avec les autres acteurs de l'aménagement pour lui permettre de jouer son rôle par rapport aux enjeux principaux d'intervention identifiés :

maintenir le cap fixé par le cadre d'orientations générales du projet urbain d'éco-agglomération et promouvoir dans ses missions la qualité urbaine, paysagère, architecturale indissociable d'une réflexion sur les usages,

veiller à la transversalité des démarches de projets, en recherchant la **convergence des politiques publiques** et en tenant compte des interactions entre les échelles spatiales et temporelles,

suivre et évaluer par des outils d'observation réorganisés pour assurer le pilotage du dispositif,

accompagner les collectivités pour faire émerger les **lignes directrices de projets urbains** sur des espaces où les intentions ne sont pas encore clarifiées, mais qui sont déjà identifiés comme structurants pour l'avenir,

insister sur l'utilité, le besoin, voire l'obligation, de **renforcer le niveau des exigences qualitatives** dans tous les domaines de l'action publique et à toutes les échelles de projets comme facteur essentiel de la dynamique d'attractivité et de compétitivité du territoire,

répondre et **anticiper les défis fixés par un cadre législatif en fort renouvellement**, issu aujourd'hui des lois relatives au Grenelle de l'environnement et du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

La mise en œuvre des stratégies urbaines nécessitera de réévaluer très régulièrement les priorités d'intervention de l'ADU dans les domaines du projet urbain, du projet d'aménagement et de l'urbanisme réglementaire afin de tenir compte des évolutions du contexte réglementaire, institutionnel et socio-économique.

Cette capacité d'adaptation sera le gage de la pertinence et de l'efficacité de l'activité de l'ADU, à condition qu'elle puisse être étroitement adossée à un dispositif de pilotage global portant l'ambition collective.



projets urbains et d'aménagement

objectifs

L'activité de l'ADU dans ce domaine doit favoriser la mise en œuvre du projet urbain d'éco-agglomération sur les sites de projet qu'il a priorisé : densification des centres de chacune des communes, renouvellement économique et urbain de grands sites stratégiques à l'échelle de l'agglomération et valorisation de sites d'exception concernant le rapport ville nature.

L'échelonnement des interventions s'appuiera sur les conclusions du comité de pilotage du projet urbain d'éco-agglomération. L'objectif est de pouvoir développer une programmation dans le temps induisant **d'accompagner la réalisation d'opérations** à court terme, de **préparer des générations successives de projets** en anticipant des investissements de plus long terme, et de **féderer les initiatives** en promouvant des cadres de cohérence et d'organisation spatiale du développement.

composantes

L'ADU interviendra sur trois types d'accompagnements :

la définition de plans directeurs sur les sites stratégiques pour le renouvellement économique et urbain et pour la mise en valeur des berges de rivières, visant, sur des espaces de grande ampleur et à fort potentiel de développement, à fixer des orientations majeures et une stratégie d'intervention capables de garantir la continuité et la cohérence des actions dans le temps,

l'appui en phase pré-opérationnelle à l'émergence de projets d'aménagement à court et moyen termes, dès lors qu'ils concourent à densifier le tissu urbain des centres villes, à valoriser le patrimoine industriel ou à renouveler les grands quartiers d'habitat social,

la formalisation de projets de développement communaux prioritaires dans le cadre du projet d'éco-agglomération permettant de mettre en perspective les réflexions locales dans un cadre de cohérence global sur les plans spatial et temporel, particulièrement nécessaire en préalable de la mise en révision de plans locaux d'urbanisme.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
III - Stratégie urbaine	14013	Mise en œuvre du PUA Schémas directeurs de rivières
III - Stratégie urbaine	14016	Mise en œuvre du PUA Schémas directeurs de sites
III - Stratégie urbaine	14018	Projets d'aménagement
III - Stratégie urbaine	13002	Projet d'aménagement - Sochaux – site des « Gravier-Evoironnes »
III - Stratégie urbaine	13007	Projet d'aménagement - Valentigney - site des « rives du Doubs »
III - Stratégie urbaine	13009	Programme de renouvellement urbain de l'agglomération - Appui à la mise en œuvre
III - Stratégie urbaine	13012	Projet d'aménagement - Audincourt - site "Gare Transbordeur"
III - Stratégie urbaine	14017	Projet d'aménagement Bethoncourt - Programmation du nouveau collège
III - Stratégie urbaine	14015	Projets de développement communaux
III - Stratégie urbaine	13011	Bethoncourt - projet de développement communal
III - Stratégie urbaine	14014	Montbéliard - projet de développement communal



politiques sectorielles prioritaires

Objectifs

Parallèlement à l'investissement de sites de projets, un certain nombre d'axes transversaux ont été identifiés pour mettre en œuvre la stratégie urbaine. Ils concernent les politiques de l'habitat, du foncier, l'action sur l'espace public, le réinvestissement du patrimoine industriel et rural, la reconversion d'espaces d'activités ou l'évolution des mobilités.

Sur ces différents champs, le rôle de l'ADU sera d'aider à **prioriser l'action publique en fonction des orientations territoriales définies**. Les thématiques majeures pour l'intervention de l'ADU concernent la modernisation de l'offre de logements, la définition d'une stratégie foncière adaptée et la transformation du cadre de vie, leviers d'action fondamentaux pour crédibiliser des opérations de renouvellement urbain.

L'accompagnement de l'ADU visera par ailleurs à **introduire des critères et des exigences de qualité dans l'ensemble des projets ou des actions menés**. Insertion paysagère et urbaine, architecture, traitement des espaces libres, anticipation des usages, aménités urbaines, ... sont autant de dimensions à intégrer sur lesquelles une approche globale portée par l'ADU est attendue.

Composantes

Pour atteindre ces objectifs, l'ADU :

animera l'observatoire de l'habitat, afin de disposer des éléments de connaissance précis et qualitatifs de l'offre et de la demande permettant l'aide à la décision ainsi que le suivi et l'évaluation des objectifs du projet urbain d'agglomération et du programme local de l'habitat,

contribuera aux réflexions thématiques visant d'une part, à l'élaboration d'une **stratégie foncière** et, d'autre part, au développement de référentiels partagés relatifs à la **qualité de l'espace public**, qui doivent être mises au service des choix effectués en termes d'intervention spatiale,

alimentera les **travaux des groupes à visée opérationnelle** qui seront constitués pour apporter des réponses concrètes à des problématiques ciblées concernant le logement abordable, le marketing territorial, le renouvellement urbain en zone inondable, l'attractivité économique ou encore la labellisation de projets mettant en œuvre le projet urbain d'éco agglomération,

apportera un **conseil qualité** sur les projets de maîtrise d'œuvre soutenus par Pays de Montbéliard Agglomération.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
III - Stratégie urbaine	11074	Conseil architectural et urbain sur la production de logements sociaux
III - Stratégie urbaine	11092	Parcs d'activités secondaires - Conseil architectural et urbain
III - Stratégie urbaine	14010	Mise en œuvre du PUA et du PLH - Réflexions thématiques
III - Stratégie urbaine	14011	Mise en œuvre du PUA et du PLH - Appui technique aux groupes de travail partenariaux
II - Pôle métropolitain	11050	Observatoire métropolitain - Volet habitat

une perspective : le PLUi

objectifs

Suite à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui devrait être adoptée début 2014, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunaux devraient progressivement se généraliser sur le territoire. La formalisation du projet urbain d'éco agglomération permet de structurer les options fondamentales d'un aménagement et d'un développement durable du territoire pour construire un document d'urbanisme intégré à l'échelle intercommunale. L'ADU devra faciliter par ses travaux le passage à cette échelle et permettre de **faire du PLU l'un des outils de mise en œuvre de la stratégie urbaine** et du modèle de développement qu'elle porte. Ce PLU sera ainsi **moins fondé sur la règle que sur l'expression d'un contrat d'objectifs** pour susciter l'initiative privée.

Parallèlement, par son activité dans l'urbanisme réglementaire, l'ADU devra **accompagner les communes dans cette transition** en veillant particulièrement à la cohérence des cadres de développement déterminés aux différentes échelles, de celle de l'agglomération jusqu'à celle de l'îlot.

composantes

Dans ces perspectives, l'ADU :

accompagnera les **évolutions quotidiennes des documents d'urbanisme communaux** et les capitalisera,

finalisera les deux derniers PLU communaux dont elle assure la maîtrise d'œuvre, à condition que les équipes municipales renouvelées s'inscrivent dans la continuité directe des orientations déterminées,

rendra possible l'élaboration d'un PLUi avec, dans un premier temps, trois chantiers fondamentaux à accomplir :

- le suivi de l'actualité législative et réglementaire et l'analyse des incidences locales des nouvelles dispositions,

- le développement d'outils d'analyse commun relatifs à la consommation d'espace et la structuration d'une base de données,

- le partage des orientations du projet urbain d'éco agglomération avec les équipes d'élus renouvelées,

renforcera son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors des élaborations de documents d'urbanisme afin de préparer une nouvelle génération de PLU répondant aux défis législatifs et articulés au projet collectif. Ce positionnement permet à l'ADU de formaliser des projets de développement communaux qui s'inscrivent dans une cohérence à l'échelle intercommunale.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
III - Stratégie urbaine	11104	P.L.U. intercommunal - Perspectives
III - Stratégie urbaine	13016	Suivi de projets cadres
III - Stratégie urbaine	11105	Badevel - Élaboration du P.L.U.
III - Stratégie urbaine	11120	Audincourt - Suivi de la révision du P.O.S. en P.L.U.
III - Stratégie urbaine	11121	Vallée du Gland - Accompagnement des PLUs mutualisés
III - Stratégie urbaine	11130	Allenjoie - Révision du P.O.S. en P.L.U.
III - Stratégie urbaine	13018	Sochaux - Suivi de la révision du P.O.S en P.L.U.
III - Stratégie urbaine	14008	Evolution des P.O.S./P.L.U. – Accompagnement des procédures
III - Stratégie urbaine	14019	Dambenois - Opportunité de réviser le P.L.U.



Accompagnement du projet urbain d'éco-agglomération

Objectifs

L'action d'animation de l'ADU sera poursuivie dans la durée pour **faciliter le portage d'ensemble** par un comité de pilotage stratégique d'une part, et **partager le contenu du projet** d'autre part.

Ce partage est à assurer aussi bien entre élus communautaires et communaux, avec leurs partenaires publics ou privés, avec la population et dans le cadre d'une structuration technique redéfinie afin de renforcer l'efficacité collective dans la mise en œuvre des programmes d'actions.

Dans le contexte général de raréfaction des ressources mobilisables par les collectivités, le niveau d'ambition exprimé, la complexité et la temporalité du projet urbain d'éco-agglomération nécessiteront d'**imaginer de nouveaux modes de faire** - en termes de gouvernance globale, de modalités d'animation et de dialogue, d'organisation technique, de concertation avec les usagers du territoire, de dispositifs de suivi ou encore de communication.

Composantes

La mise en œuvre du projet urbain d'éco-agglomération est un processus de long terme, à conduire sur plusieurs décennies, correspondant à de nombreux mandats politiques. Pour assurer la continuité de la démarche dans le respect des orientations stratégiques et mobiliser les partenaires autour de la mise en œuvre, le portage politique de la démarche est déterminant. **Le rôle de l'instance de pilotage** recouvre cinq champs principaux :

préparer les délibérations du Conseil de Communauté, dans un premier temps pour adopter le document cadre du projet urbain d'éco-agglomération,

faire progresser les débats sur la gouvernance du projet : organisation technique, niveau de priorité accordé au PUA et budget correspondant,

porter le projet : mobiliser les partenaires publics et privés, s'inscrire dans des dispositifs de financements nationaux ou européens, donner une visibilité de l'action publique aux citoyens,

coordonner la mise en œuvre dans le temps : définir un programme d'actions et l'alimenter en permanence, cerner les sujets à traiter, faire les arbitrages sur les priorités de mise en œuvre, répartir les maîtrises d'ouvrage,

évaluer la mise en œuvre : dresser des bilans réguliers et réorienter les priorités le cas échéant.

Dans ce cadre, **l'accompagnement de l'agence** consistera à :

partager le contenu du projet urbain d'éco-agglomération avec les prochaines équipes d'élus,

alimenter et participer aux débats sur la gouvernance du projet,

permettre le portage du projet auprès des acteurs à associer,

contribuer à la mise en place d'un plan programme facilitant la coordination de la mise en œuvre du projet dans le temps,

restituer les études visant à cette mise en œuvre menées par l'ADU elle-même,

évaluer la mise en œuvre.

liste des projets concernés

Axe stratégique	N° projet	Libellé
III - Stratégie urbaine	14009	Projet urbain d'éco-agglomération - Appui au pilotage
I - Mutualisation	13010	Observatoire métropolitain - Activités communales
I- Mutualisation	14007	Sensibilisation des élus aux enjeux territoriaux





L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr